



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

Montreuil le 1^{er} Mars 2018

Monsieur CLEMENT
Directeur des Ressources Humaines
MTES/MCT
Grande Arche
92055 La Défense cedex

Objet : évolutions de la situation indemnitaires des agents des MTES/MCT.

Monsieur le Directeur,

Les consignes données aux services RH par mail du 24 janvier 2018 de la sous-direction PPS constituent une modification non négligeable des circuits de gestion/paye des primes (RIFSEEP et peut-être autres primes).

Les explications du sous-directeur du pilotage, de la performance et de la synthèse, transmises à la CGT également par mail le 1^{er} février 2018, n'apportent aucun éclaircissement sur ces nouveaux circuits RH/paie et leurs conséquences possibles, en termes notamment de retards de versement et de minoration des montants versés.

Nous vous rappelons que de nombreux actes de gestion et de paye sont déjà en retard (arrêtés d'affectation, de reclassement après promotion, de mise en CLM ou CLD...), ce qui entraîne un allongement des délais de régularisation des traitements et des primes, auquel s'ajoutent dans certains cas la disparition de paiements dus (frais de déménagement) ou la non remise à niveau des remboursements forfaitaires (transports domicile-travail).

Par ailleurs, l'annulation de la note de gestion du 11 octobre 2011 relative à l'indemnisation des intérimaires pose des problèmes concrets en termes tant financiers que managériaux. Les organisations syndicales ont maintes fois interrogé la DRH sur la légalité de cette note depuis le passage au RIFSEEP sans obtenir d'autre réponse que des propos rassurants. La CGT a, de plus, toujours contesté la limitation de l'indemnisation des intérimaires aux postes d'encadrement et de missions définies dans les arrêtés d'organisation des services, alors que de nombreux autres agents se trouvent dans l'obligation d'assurer des remplacements, parfois prolongés, en plus de leurs propres fonctions.

En outre, des services se trouvent dans une situation indemnitaires anormale (non application persistante des barèmes d'administration centrale au STRMTG, service technique central relevant de la DGITM, malgré des assurances lénifiantes chaque fois que la question est posée) ou menaçante (situation des agents du CGET en voie de déclassement indemnitaires, en particulier les attaché-e-s).

De plus, un grand nombre de dessinateurs n'ont pas perçu la totalité de la prime exceptionnelle de 370 € bruts prévue sur le salaire de décembre 2017 compte-tenu des plafonds réglementaires d'ISS et la CGT vous demande que le complément qui leur est dû soit versé dans les meilleurs délais. Elle vous rappelle également sa demande d'augmentation du nombre de points d'ISS qui leur sont attribués ainsi qu'aux experts techniques, pour un versement en 2018. L'impact budgétaire d'une telle mesure de

revalorisation indemnitaire, pour les aligner sur les autres corps de catégorie C, serait minime au vu de la diminution du nombre d'agents dans ces corps.

Enfin, les agents n'ont toujours pas reçu leurs notifications de primes 2017 (voire 2016) et les services semblent démunis pour les produire, faute notamment d'informations concernant les corps à gestion centralisée payés en administration centrale (catégorie A, adjoints techniques et syndics des gens de mer).

Nous souhaitons vous rencontrer rapidement sur ces sujets.

En vous remerciant d'accorder une écoute attentive à l'impact important de ces problèmes sur la rémunération des personnels, dans l'objectif de rechercher des solutions qui ne les pénalisent pas, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de toute notre considération.

Les secrétaires généraux de la FNEE-CGT

Olivier Mougeot

Isabelle Robert

